



Réseau
Hospitalier
Neuchâtelois

COMMUNICATION

communication@rhne.ch
tél. 032 713 30 44

COMMUNICATION AUX MEDIAS

Suicide assisté : une évolution sociétale

La prochaine conférence des Jeudis du RHNe, le 24 août, sera consacrée au suicide assisté, une pratique qui ne cesse d'augmenter, notamment dans le milieu hospitalier.

Légalisée en Suisse dans les années 1940 déjà, l'assistance au suicide suscite toujours de nombreux et, parfois, vifs débats. Pourtant, le nombre de requérant-e-s à cette pratique ne cesse d'augmenter. Si les suicides assistés se déroulent, dans la plupart des cas, dans des espaces privés, près d'un accompagnement sur cinq a lieu au sein d'un établissement médico-social.

Depuis 2014, la loi neuchâteloise sur l'assistance au suicide prévoit que les institutions reconnues d'intérêt public respectent le droit à mourir d'une personne, selon des critères établis par la législation. Au RHNe, les médecins sont parfois confronté-e-s aux demandes de patient-e-s très atteint-e-s dans leur santé de mourir rapidement et dans la dignité.

Comment se déroule l'aide médicale au suicide ? Y'a-t-il d'autres alternatives ? Quelles sont les conditions nécessaires pour la concrétisation de cette demande ? Les intervenant-e-s répondront à toutes ces questions **le jeudi 24 août à 19h à l'auditoire du site de Pourtalès**. Entrée libre.

Intervenant-e-s :

- **Dre Indira Amorim Araujo**, médecin-chef de service au sein du département des soins palliatifs du RHNe
- **Jean-Jacques Bise**, co-président de l'association EXIT Suisse romande
- **Dre Rachel Voumard Rutz**, médecin hospitalier au sein de l'unité d'éthique clinique du CHUV

Neuchâtel, le 16 août 2023

Le service communication répond à vos questions au 032 713 30 44